

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019 Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER</b></p>
---

*Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 30.

### BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire

### ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

### GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

### GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire  
Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

### HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

### LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

### METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale, Maire  
Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

### MITTLACH

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire

### MUHLBACH-SUR-MUNSTER

./.

### MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire  
Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale  
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire  
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire  
Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire  
Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

./.

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire  
Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire  
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

**Absents excusés et représentés :**

./.

**Absents excusés et non représentés :**

Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale de MUNSTER  
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal de MUNSTER  
Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

**Absents non excusés:**

./.

**Ont donné procuration :**

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*  
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Monsieur Pierre DISCHINGER, Maire de MUNSTER,*  
Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *procuration à Monsieur André TINGEY, Maire de GUNSBACH,*

**Invités (sans droit de vote) :**

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *excusé*  
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*  
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*  
Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD,  
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH,  
Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH,  
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *excusée*  
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*

Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*  
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *excusé*.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Denise BUHL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 2019**
2. **Communication des décisions du Bureau du 9 décembre 2019**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Finances**
  - 5.1. DM ajustements de fin d'année 2019
  - 5.2. Ouverture de crédits pour l'année 2020
6. **Economie**
  - 6.1. OCM : nouveau règlement d'attribution des aides
  - 6.2. POCE validation des orientations
7. **Tourisme**
  - 7.1. MDF : modification jour de fermeture et tarifs
8. **Aménagement / Développement local**
  - 8.1. Contrat de ruralité – Autorisation de signer un avenant
9. **Centre Nautique Intercommunal**
  - 9.1. Point sur le chantier – attribution des marchés restants
  - 9.2. Recours à du personnel contractuel pour remplacements
10. **Culture / Jeunesse**
  - 10.1. Tarifs des animations Noël 2019 et Hiver 2020 – Espace Jeunes et sorties ski
  - 10.2. Convention pour le bâtiment de la Médiathèque avec la Ville
  - 10.3. Aide au fonctionnement « DGD Extension des horaires » de la DRAC pour l'élargissement des plages d'ouverture au public de la Médiathèque
  - 10.4. Aide de la DRAC pour l'acquisition des ouvrages de la Médiathèque
  - 10.5. Création poste permanent responsable Médiathèque
  - 10.6. Tarifs animations 2020 Médiathèque
11. **Services à la personne**
  - 11.1. Transport vers les équipements structurants de la Vallée pour les scolaires
12. **Divers**
  - 12.1. Avenant au marché nettoyage des locaux intercommunaux

### **Retrait de 4 points :**

- 7.1. Tourisme - MDF : modification jour de fermeture et tarifs
- 10.2. Culture / Jeunesse : Convention pour le bâtiment de la Médiathèque avec la Ville
- 10.3. Culture / Jeunesse : Aide au fonctionnement « DGD Extension des horaires » de la DRAC pour l'élargissement des plages d'ouverture au public de la Médiathèque
- 10.4. Culture / Jeunesse : Aide de la DRAC pour l'acquisition des ouvrages de la Médiathèque

### **Rajout de 1 point :**

- 12.2. Divers – Services généraux : mise à jour du plan des effectifs – suppression de postes permanents vacants

*Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.*

*Les membres du conseil donnent leur accord pour le rajout des points à l'ordre du jour.*

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 19 novembre 2019 est adopté.

## **POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 09 DECEMBRE 2019**

### **DECISION N° 2019/042**

#### **FINANCES**

#### **Convention Ecole de Musique 2019-2020**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités qui allouent des subventions supérieures à 23.000 € à des associations de conclure des conventions d'objectifs. Une convention lie la CCVM et l'Ecole de Musique depuis 2006. Près de 250 enfants ainsi que des adultes fréquentent cette structure. La convention 2017-2019 est arrivée à échéance et il est donc proposé une nouvelle convention pour la période 2019-2020.

Les objectifs suivants ont été formalisés, la CCVM souhaite de l'EMDV qu'elle :

- Favorise le développement des aptitudes musicales et artistiques des enfants et adultes de la vallée de Munster ;
- Garantisse un égal accès des enfants et adultes de la vallée de Munster à un enseignement musical et à un enseignement de danse ;
- Fournisse un soutien aux associations musicales des villages en incitant les élèves à prendre part aux manifestations et activités des harmonies, sociétés de musique et chorales des communes de la CCVM ;
- Développe des partenariats avec le bureau animations jeunes de la CCVM en proposant notamment des stages découverte à l'occasion des animations vacances ;
- Développe des partenariats avec les harmonies, sociétés de musique et chorales des communes de la CCVM pour créer des événements communs pour animer le territoire ;
- S'implique dans l'animation de l'Espace Culturel, en organisant deux concerts, animations par an minimum. Deux mises à disposition gratuites de l'Espace Culturel sont consenties à cette fin par la collectivité ;
- Organise une fois par an une rencontre de l'ensemble des sociétés, écoles et chorales pour évoquer les possibilités de soutien et de mutualisation ;
- Décline une tarification d'écolage favorisant les jeunes de moins de 18 ans de la Vallée de Munster et une tarification favorisant les adultes habitants le territoire.

Pour mener à bien ces objectifs, la CCVM alloue à l'école de musique une subvention annuelle de 52.000 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Le versement de la subvention se fera comme suit : un premier versement de 20.000 € avant le 15 mai 2020 et un deuxième versement de 32.000 € après le 15 juin et au plus tard le 30 juillet suite à un examen commun de la réalisation des objectifs et sur présentation des tarifs d'écolage de l'année 2019-2020.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat régissant les relations entre la CCVM et l'EMDV joint en annexe.

**D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente en charge du dossier à signer la convention de partenariat et à procéder au versement des sommes conformément à l'échéancier contenu dans la convention.

**DECISION N° 2019/043**  
**FINANCES**  
**Subvention projet pêche**

Depuis plus de 11 ans, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Basse-Vallée de la Fecht (AAPPMA-BVF) anime, dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau d'Animation Jeunesse, une Ecole de pêche de la Truite Faro qui se déroule chaque année au cours des vacances d'été. Durant ce stage d'animation l'Association assure une initiation à la pêche à la mouche qui suscite un engouement extraordinaire des stagiaires. C'est pourquoi l'Association souhaite la création d'une Ecole de pêche à la mouche, venant renforcer le partenariat avec la CCVM dans le cadre des animations de vacances.

Les principes de cette école sont les suivants :

- Des séances hebdomadaires, organisées en soirée en semaine en intérieur pour le montage de mouche, ou in situ au bord de l'eau durant le week-end, pour l'apprentissage du lancer et de la pêche à la mouche à proprement parler. Ces séances auront lieu d'octobre à mars.
- Une sensibilisation des jeunes au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et au-delà des aspects techniques de la pêche à la mouche, aux valeurs que cette activité véhicule, telles que le respect de l'environnement et le savoir-être au sein de la nature.
- Un encadrement bénévole des activités, assuré par 2 voire 3 adultes adhérents de l'association, tous pêcheurs à la mouche chevronnés
- Un groupe de 5 « apprentis » âgés de 12 à 16 ans par séance, sachant que 2 voire 3 séances hebdomadaires peuvent être organisées, ce qui reviendrait à former 10 voire 15 jeunes chaque année

- La gratuité de l'activité pour les stagiaires et la mise à disposition de l'ensemble du matériel nécessaire aux activités de lancer et de montage de mouche (peut-être exiger cependant l'adhésion des stagiaires à la carte annuelle mineure)

L'Association souhaite faire l'acquisition de matériel de montage de mouches et de matériel de pêche et sollicite le soutien de la CCVM pour l'acquisition du matériel (1205 €TTC) et la vie de cette école de pêche. Vu l'intérêt du projet et vu l'implication de l'association dans la dynamique des stages d'été, il est proposé de verser l'AAPPMA-BVF une subvention à hauteur de 600 € pour favoriser la mise en place de cette Ecole de pêche.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 600 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Basse-Vallée de la Fecht pour le projet d'école de pêche.

**DECISION N° 2019/044**  
**ECONOMIE**  
**Attribution des subventions OCM**

Le comité de pilotage de l'OCM s'est réuni le; il est présenté ci-dessous les dossiers qui ont reçu un avis favorable :

Demandeur	Projet	Montant total des devis en € HT	Base éligible Région Grand Est	Aide totale attribuée par le Comité de Pilotage	Part FISAC	Part CCVM	Part Région	Taux Région
SARL Auberge du Schantzwasen lieu dit Schantzwasen 68140 Stosswihr	rénovation complète de la cuisine et de la salle de restaurant	333 758 €	49 840 €	19 968 €	5 000 €	5 000 €	9 968 €	20%
SARL Flam's Gourmandes 61 Route de la Schlucht 68140 Stosswihr	nouveau four à pizzas avec hotte , lave verre , robot coupe légumes	26 087 €	4 693 €	4 419 €	1 740 €	1 740 €	939 €	20%
SARL Florentz et Fils 1 Grand Rue 68230 Wihr au Val	Acquisition d'un nouveau camion de tournée	130 100 €	0 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	
E.I. ID BOIS 13 Rue des Bains 68230 Soultzbach les Bains	Acquisition d'une scie à format numérique	13 786 €	0 € Dispositif Artisanat de Demain	1 840 €	920 €	920 €	0 €	
EURL Brasserie du Marcaire 8 Rue de la Gare 68380 Mulhbach sur Munster	Acquisition d'un compresseur et d'une étiqueteuse	13 144 €	0 € Dispositif Artisanat de Demain	1 754 €	877 €	877 €	0 €	
SARL Nat Loisirs 41 Grand Rue 68380 Metzeral	Acquisition d'un pont élévateur et d'une équilibreuse	14 731 €	0 €	1 966 €	983 €	983 €	0 €	
SARL Ebénisterie Menuiserie Christophe Denis 15 A rue principale 68380 Sondernach	Acquisition d'une plaqueuse de chant	15 700 €	0 € Dispositif Artisanat de Demain	2 094 €	1 047 €	1 047 €	0 €	
SARL Alain Baumgart 8 Rue de la Gare 68 380 Muhlbach sur Munster	Acquisition d'une pelle mécanique pour travaux viticoles	74 500 €	0 €	9 938 €	4 969 €	4 969 €	0 €	

MONTANT TOTAL DES PROJETS	621 806 €							
TOTAL ATTRIBUE PAR LES DIFFERENTES PARTENAIRES				51 979 €	20 536 €	20 536 €	10 907 €	
ENVELOPPE INITIALE PAR PARTENAIRE					100 000 €	100 000 €	100 000 €	
SOLDE DISPONIBLE					64 658 €	64 658 €	74 287 €	

*Vu l'avis du comité de pilotage du 25 novembre 2019,  
Vu le règlement d'attribution des subventions OCM,  
Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,  
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide ;*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'ATTRIBUER** les subventions OCM aux entreprises ci-dessus dans la limite de l'enveloppe fixée.

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au chapitre 204 – subventions d'équipement du budget général de la collectivité.

**DE PRECISER** que le bénéficiaire devra faire mention de l'aide apportée par les différents financeurs de l'OCM.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 2019/045****ECONOMIE****OCM : reversement de la subvention Région à l'association Grego**

Comme mentionné lors du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019, différentes actions ont été réalisées par l'association des commerçants et des artisans GREGO dans le cadre de la première phase de l'OCM et devaient bénéficier d'un soutien de la part du FISAC et de la Région Grand Est.

La CCVM, chef de file de l'OCM, devrait percevoir prochainement l'intégralité des soutiens promis par la Région Grand-Est et devra ensuite reverser la quote-part revenant à GREGO au vu des dépenses engagées par l'association. Le montant à reverser à GREGO – Part Région sera de xxx €.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'AUTORISER** le reversement à GREGO de la part Région pour les projets OCM d'un montant de xxx € une fois les fonds perçus par la CCVM.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**DECISION N° 2019/046****TOURISME****Convention Eurodistrict « Région Freiburg Centre et Sud Alsace »**

Le 5 juillet 2006, la Ville de COLMAR, en son nom et au nom des établissements publics de coopération intercommunale et des communes membres du Grand Pays de Colmar, la Ville de Mulhouse, en son nom et au nom des Etablissements publics de coopération intercommunale et des Communes membres du Pays de la Région Mulhousienne, la Ville de Guebwiller, en son nom et au nom du Syndicat mixte Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Ville de Sélestat, en son nom et au nom des Etablissements publics de coopération intercommunale membres du Pays de l'Alsace Centrale, la Ville de Freiburg im Breisgau, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et le Landkreis Emmendingen ont conclu une convention de coopération avec pour objectif de construire un espace transfrontalier doté d'une identité territoriale commune et de le faire évoluer en un Eurodistrict doté de la personnalité juridique.

Au terme d'une concertation de plusieurs mois, les membres susnommés de l'Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud ont décidé en réunion du Comité de Pilotage du 18 novembre 2018, compte tenu des possibilités offertes par le règlement n° 1302/2013 du 17 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) n°1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), de créer le GECT Eurodistrict Région Freiburg-Centre et Sud Alsace.



S'inscrivant dans le contexte politique favorable du Traité d'Aix-la-Chapelle, il s'agit de donner à cet Eurodistrict des moyens financiers et humains adaptés aux nouveaux enjeux de coopération transfrontalière de son périmètre et de l'ouvrir à de nouveaux partenaires.

Les collectivités invitées à y adhérer sont :

- Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat-Alsace Centrale
- La Communauté d'Agglomération Colmar Agglomération
- Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon (RVGB)
- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
- Le Département du Bas-Rhin
- Le Département du Haut-Rhin
- La Région Grand Est
- Le Landkreis Emmendingen,
- Le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald
- La Ville de Freiburg im Breisgau.

Dans une volonté de parité, le nombre de sièges au sein de la future assemblée délibérante est de 12 sièges pour les collectivités françaises et 12 sièges pour les collectivités allemandes, répartis comme suit :

Partie allemande	Nb sièges	Partie française	Nb sièges
Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald	4	Région Grand Est	2
Landkreis Emmendingen	4	Département du Bas-Rhin	1
Stadt Freiburg im Breisgau	4	Département du Haut-Rhin	1
		PETR Sélestat Alsace Centrale	2
		Colmar Agglomération	2
		PETR Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon	2
		Mulhouse Alsace Agglomération	2
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>Total</b>	<b>12</b>

Conformément aux projets de statuts, chaque délégué aura un suppléant.

Les futurs membres souhaitent pouvoir faire participer les Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé aux travaux de l'Eurodistrict et faire ainsi bénéficier leurs habitants des actions qui seront portées. En effet, ces trois intercommunalités étaient incluses dans le périmètre de l'Eurodistrict de 2006 à travers le Grand Pays de Colmar. Un moyen d'association est donc proposé par la signature d'une convention avec Colmar Agglomération.

Les actions qui seront menées par l'Eurodistrict sont les suivantes :

1. Renforcement des échanges scolaires sur différentes thématiques
  - 1.1. La nature et l'environnement
  - 1.2. La culture et la langue du voisin
  - 1.3. La découverte du pays voisin et des institutions européennes
2. Soutien au marché de l'emploi franco-allemand (formation, apprentissage, emploi, bilinguisme)

- 2.1. L'insertion dans le réseau de partenaires de l'emploi transfrontalier
- 2.2. La participation aux forums d'emploi transfrontaliers
3. Organisation de rencontres entre citoyens
  - 3.1. Evénements festifs
  - 3.2. Evénements sportifs et de plein air
4. Microprojets INTERREG : coordination et traitement du Fonds pour la société civile
5. Plateforme d'information  
L'Eurodistrict développera un site internet d'information et une plateforme d'échange entre collectivités membres, mais aussi une interface avec les habitants, dans le but d'améliorer l'accès aux services en dimension transfrontalière.
  - 5.1. Le tourisme et les loisirs
  - 5.2. Les offres de stages, d'apprentissage et d'emplois saisonniers dans le pays voisin
  - 5.3. Les jumelages entre classes et les échanges de jeunes en familles
  - 5.4. L'information institutionnelle
  - 5.5. L'information sur la mobilité dans l'Eurodistrict
6. Mobilité
  - 6.1. Améliorer la liaison Colmar – Freiburg
  - 6.2. Réfléchir à l'harmonisation des tarifs et des cadencements

Les collectivités adhérentes s'engagent à verser une contribution financière au GECT Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace. La contribution prévisionnelle annuelle des membres est répartie à 50% pour les partenaires allemands et 50% pour les partenaires français. A titre d'information, le budget de l'Eurodistrict, la première année, est prévue à hauteur de 180.000 €. Compte tenu des deux sièges attribués, cela représente 15.000 € en 2020 pour Colmar Agglomération, à répartir, au prorata de la population, avec les intercommunalités partenaires. Ceci représenterait pour la CCVM un montant annuel de 1.475 € annuel.

Ces explications apportées,

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**D'AUTORISER** la CCVM à adhérer au futur GECT Eurodistrict Region Freiburg Centre et Sud Alsace par le biais d'une représentation par Colmar Agglomération

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec Colmar Agglomération, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayserserg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

**DE VALIDER** le montant annuel de participation au financement du GECT Eurodistrict Region Freiburg Centre et Sud Alsace à hauteur de 1.475 euros

**D'AUTORISER** le Président à effectuer tous actes et formalités nécessaires.

**DECISION N° 2019/047**  
**CULTURE / JEUNESSE**

### **Convention d'objectifs et de financement – Association Périscolaires et Loisirs dans la Vallée de Munster**

Une nouvelle association immatriculée 853 926 921 00018 a été créée « L'association Périscolaires et Loisirs dans la Vallée de Munster » qui englobe le champ d'action de l'association La Pépinière, la Petite Source, Sysney Kids et Wihr Volte.

A ce titre, à compter de l'année 2020, cette association sera bénéficiaire de l'aide apportée par la CCVM dans le fonctionnement des ALSH à hauteur de 1.40 € / demi-journée / enfant ainsi que de l'aide au fonctionnement pour la ludothèque compte tenu de l'élargissement de la notion d'intérêt communautaire dans les équipements culturels. Aussi, l'aide financière apportée par la CCVM sera supérieure à 23 000 € par an. Conformément à la loi N°2000-221 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention de financement et d'objectif doit être conclue avec l'association. Il est proposé une convention cadre sur l'année 2020-2021.

Pour 2020, la CCVM s'engage à apporter une aide de 29 500 € pour le fonctionnement de la ludothèque. Il est précisé qu'une aide au titre du contrat enfance jeunesse de 9 500 € sera versée par la CAF pour aider la collectivité à assumer le fonctionnement et de cet outil. Un acompte de 15 000 € sera versé sur l'exercice 2019 pour permettre à l'association de disposer de la trésorerie nécessaire.

L'aide au titre des ALSH sera fonction des journées réalisées et justifiées.

Ces explications apportées,

*Vu le projet de convention,*

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,*

*Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

#### **LE BUREAU, Après en avoir délibéré, DECIDE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Association Périscolaires et loisirs dans la vallée de Munster pour la période 2020-2021 ainsi que toutes pièces utiles.

**DE PRECISER** que l'engagement financier pour la ludothèque au titre de 2020 est de 29 500 €

**D'AUTORISER** le versement d'un acompte de 15 000 € sur l'exercice 2019 pour permettre à l'association d'avoir la trésorerie nécessaire.

### **POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 NOVEMBRE 2019 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>	SARL Jean FRITSCH	Réfection des caniveaux et trottoirs ZA Munster	1584	9 471,35 €
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>	EXTRA BRUNN	Acquisition 3 sèches linge Multi Accueil Munster	1573	2 129,70 €
	ELECTRICITE JOOS	Remplacement interphone Multi Accueil Soultzbach les bains	1594	2 417,04 €
	OLRY ARKEDIA	Tampon Hohrodberg Centre Evangélique	1628	1 356,00 €
	OLRY ARKEDIA	Tampon Soultzeren RD 417	1629	2 226,00 €
<b>FOURNITURES</b>	SUPER U	Animations Petites Vacances Toussaint alimentation stages EJT4 EJT2 EJT1	1459	33,27 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Février alimentation pour loto Espace Jeunes	1460	17,61 €
	SUPER U	alimentation artistes à ECSG	1511	59,98 €
	AB POST	Fourniture cartouche machine à affranchie	1512	180,00 €
	AMPERE BURO	Fourniture papier	1513	697,20 €
	UGAP	Fournitures administratives	1514	18,72 €
	WURTH France	Fourniture petit équipement	1578	386,80 €
	UGAP	Fournitures administratives	1579	123,74 €
	SANISITT	Achat circulateur pour chaufferie à ECSG	1599	593,28 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Toussaint et Avril alimentation stages EJT4 et EJT5	1602	28,20 €
	SUPER U	Alimentation et fournitures Espace Jeunes	1610	24,09 €
	ONF ENERGIE	Fourniture plaquettes bois	1616	1 010,28 €
	SUPER U	Alimentation réunions CCVM spectacles ECSG et stock CCVM	1617	273,65 €
	SA ELECTIS	Fourniture matériel électrique Multi-Accueils	1618	391,98 €
	BRICONAUTES	Diverses fournitures pour CCVM COSEC Multi-Accueils MDF	1619	322,51 €
<b>PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES</b>	SPRINTCOLOR	Animations Petites Vacances Février Fournitures animations Kevan	1463	72,00 €
	BLOC AND WALL Salle d'escalade	Animations Petites Vacances Toussaint entrées escalade Espace Jeunes	1464	112,00 €
	ECOLE DE MUSIQUE MUNSTER	Animations Eté 2019 intervention animateur extérieur	1465	386,00 €
	GEP SLA	Animations été 2019 intervenants extérieurs portes ouvertes Espace Jeunes	1466	101,20 €
	GEP SLA	Animations Petites Vacances Toussaint intervention animateurs	1467	736,74 €
	OBSERVATOIRE DE LA NATURE	Animations Petites Vacances Toussaint intervention Observatoire	1468	80,00 €
	SARL XTREME LASER 68	Animations Petites Vacances Toussaint entrées Lasergame Espace Jeunes	1469	256,00 €
	SMART	Animations Eté 2019 intervenant extérieurs animation Petits Sorciers	1470	500,00 €
	ID BOIS Menuiserie	Remplacement trappe escalier grenier logement 34 route de Munster	1484	951,60 €
	ANSEL Eric Espaces Verts	Septembre à novembre 2019 entretien espaces verts ZA Krebsbach	1515-1582	888,00 €
	DNA	Abonnement journal DNA	1517	398,85 €
	L ALSACE	Abonnement journal L'ALSACE	1518	408,00 €
	HOTEL REST. VERTE VALLEE	24 octobre 2019 Frais de réception réunion Maison France Services	1521	133,95 €
	COLMAR AGGLOMERATION	2019 Frais d'instruction autorisations d'urbanisme	1523	39 877,16 €
	WINSTUB S STEWLA	28 octobre 2019 repas artistes spectacle Véritable histoire de la Reine des Neiges	1524	37,00 €

	Magazine BIBOUILLE	Novembre et décembre 2019 insertions spectacles ECSG	1525	612,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Novembre 2019 annonces spectacles ECSG	1526	438,00 €
	LAEMMEL Pascal Serrurerie	Octobre 2019 Fourniture et pose d'une toile accès conteneur produits nocifs	1537	307,20 €
	ALSACE MICRO SERVICES	Formation Outlook pour le personnel	1586	1 629,00 €
	PATISSERIE GILG	11 octobre 2019 Frais de réception réunion Préfecture	1587	124,42 €
	MAURER BOULANGERIE	12 novembre 2019 Frais de réception réunion Contrat de Ruralité	1588	56,00 €
	SACEM	Redevance spectacle Kitsch'n Musique à ECSG	1601	209,21 €
	SCHMIDT Garage SARL	Entretien véhicule BAJ	1611	185,37 €
	GV PSY	intervention Véronique Jehin Novembre pour les parents	1613	201,84 €
	PASSION NATURE PLUS	entretien abords CCVM et COSEC	1620	307,20 €
	SARL VONTHRON	Remplacement électrode et ionisation chaudière gaz MDS	1621	241,73 €
	CFSVM	Formation SSI	1622	850,00 €
	L ALSACE	Avis mortuaire L'ALSACE et DNA pour le décès M. Charles MARTZ	1623	547,00 €
	PUBLIMARK	Fourniture et pose de lettrage adhésif salle Schweitzer CCVM	1624	54,00 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 NOVEMBRE 2019 – Budget Centre Nautique Intercommunal*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>	SARL MORGANTI	Rénovation joints Epoxy bassin	473	16 412,90 €
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>				
<b>FOURNITURES</b>	VAL LOC	Joints thoriques et bouton de blocage	444	8,55 €
	WURTH France	Fourniture petit équipement	445	418,84 €
	DECATHLON	Achat vêtements de travail MNS	446	100,00 €
	SOMETHY TECHNOLOGIE	passerelle Led SPA et écrou pour passerelle Led	447	169,20 €
	SUPER U	Fournitures diverses	448	16,54 €
	ACER VAL	Taille haie et octobre 2019 entretien général	449	537,50 €
	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	468	325,22 €
	MICHEL SARL	Fourniture petit équipement	469	39,58 €
	SA ELECTIS	Fourniture matériel électrique	470	161,35 €
	JEAN NET SARL	Vêtements de travail	471	336,00 €
	SUPER U	Fournitures diverses	472	13,77 €
	HORMALYS	Fourniture Multigreen	478	96,36 €
<b>PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES</b>	ACER VAL	entretien général et taille des haies	449	537,50 €
	DISTEL	Formation montage échafaudage roulant Stéphane Aylès	451	470,40 €
	DNA	Publication Avis de concession Snack bar	452	497,95 €
	LOOMIS	Frais de transport de fonds	479	81,67 €

	CFSVM	Formation continue secourisme PSE1 et 2	481	91,00 €
--	-------	---	-----	---------

***PERIODE DU 1er AU 30 NOVEMBRE 2019 – Budget Assainissement***

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>FOURNITURES</b>	SOC VETPRO	Achat veste et chaussures technicien	152	163,00 €

***PERIODE DU 1er AU 30 NOVEMBRE 2019 – Budget Maison du Fromage***

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>	EQUIP BAR	Remplacement hotte	44	1 131,60 €
	EIFFAGE ENERGIE	Remplacement matériel interface électronique de pilotage	46	6 993,08 €
	BRUNN	Remplacement vase d'expansion	47	3 775,81 €

## **POINT 4 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a signé une convention avec la Médiathèque Départementale afin de mettre en place un partenariat fructueux entre les services départementaux et la Médiathèque de la Vallée de Munster pour l'organisation des expositions temporaires qui sont proposées dans nos locaux. Cette convention n'implique aucun engagement financier de la part de la CCVM.

### **Horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes**

Compte-tenu des données de fréquentation actuelles et des besoins exprimés par les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a été décidé de modifier les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes à compter du 7 janvier 2020 comme suit :

Mardi – Jeudi – Vendredi	de 14h30 à 18h30
Mercredi	de 13h30 à 18h30
Samedi	de 14h à 18h

## **POINT 5 – FINANCES**

### **5.1. Décisions modificatives – Ajustements de fin d'année 2019**

Compte tenu de l'exécution budgétaire en cours d'année, il convient de procéder à des régularisations sur certains budgets et chapitres.

#### **5.1.1. Décision modificative N°6 du budget Général 2019**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

- *Section de fonctionnement (+ 47 700 €)*

Des recettes supplémentaires sont enregistrées au global de 47 700 €, compte tenu de rattachement de dépenses surestimées – Chapitre 77 + 9 550 €, Chapitre 70 – Produits des services + 25 200 €, Chapitre 74 + 9500 € (subvention CAF) et chapitre 013 + 3 450 € - remboursement assurance statutaire.

Pour l'équilibre des dépenses supplémentaires sont inscrites notamment au chapitre 011 pour le remboursement des recettes médiathèque à la Ville de Munster, au chapitre 65 pour le paiement de l'acompte N°1 pour le fonctionnement 2020 de la ludothèque ainsi qu'au chapitre 67 pour des charges exceptionnelles.

- *Section d'investissement (+ 26 800 €)*

En recettes : Chapitre 13 : Subvention agence de l'eau pour les levés topographiques + 26 800€

En Dépenses :

Chapitre 20 : Concessions – diminution des crédits inscrits pour l'opération levés topo suite au choix du prestataire. – 30 000 €

Chapitre 21 : +41 800 € essentiellement pour le renouvellement de l'ensemble du parc informatique du siège de la CCVM et l'installation de la climatisation dans les crèches.

Chapitre 23 : +15 000 € pour payer l'acompte N°1 pour le projet de cheminement doux à Munster au niveau de la zone Hilti.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** la décision modificative n°6 du budget général 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **5.1.2. Décision modificative N°2 du budget CNI 2019**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

En fonctionnement, il est constaté des recettes supplémentaires par rapport aux provisions, les dépenses sont inscrites pour l'équilibre (chapitre 011 : +51 000 €)

Recettes : Chapitre 013 – Atténuation de produits : + 2000 € (remboursement assurance statutaire)

Chapitre 70 – Ajustement des produits commerciaux et refacturation de la consommation gaz au budget chaufferie bois : + 46 000 €

Chapitre 74 – FCTVA sur entretien du bâtiment : + 3000 €

En investissement, il est inscrit l'aide attendue du département à hauteur de 255 000 € pour le projet balnéo-remise en forme. Des dépenses sont inscrites pour équilibrer la section :

Dépenses : Chapitre 20 : + 25 000 € pour étudier le projet d'aménagement du parc extérieur et de l'amélioration de l'offre en direction des jeunes enfants.

Chapitre 238 – avances : + 47 000 € suite à la demande d'entreprises titulaires d'un lot travaux de disposer d'une avance sur le marché  
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 183 000 € (provision aménagement extérieur)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** la décision modificative N°2 du budget CNI 2019
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **5.1.3. Décision modificative N°2 du budget MDF 2019**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

La DM affecte uniquement la section d'investissement, avec la constatation de l'aide départementale pour l'aire de jeux qui a été installée dans le parc de la MDF (+ 19 638.87 €), des crédits sont donc ajoutés en dépenses au chapitre 21 compte tenu du projet d'aménagement du Hoistock (+19 638.87).

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** la décision modificative N°2 du budget MDF 2019
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **5.1.4. Décision modificative N°1 du budget Chaufferie Bois 2019**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Des écritures sont programmées pour annuler le rattachement de la Contribution économique territoriale 2017 et 2018 au 6718.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :



- **D'ACTER** la décision modificative n°1 du budget Chaufferie Bois 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## 5.2. Ouverture de crédits pour l'année 2020

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette ouverture de crédits pourra ainsi permettre à la CCVM de faire face à une dépense d'investissement nécessaire et/ou imprévue. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

	Crédits investissement ouverts en 2019	Autorisation crédits 2020 avant vote du budget : 25% max. crédits 2019
Budget Général	3 595 275,00 €	55 000 €
Budget Centre nautique	2 744 499,00 €	25 000 €
Budget Maison du Fromage	188 238,00 €	34 000 €
Budget Fromagerie	24 300,00 €	5 000 €
Budget Chaufferie	2 000,00 €	500 €
Budget assainissement	1 250 450 €	5 000 €

Affectation des crédits :

### Budget général 2020

<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>55 000€</b>	<b>Fonction</b>
article 21318	Immeuble de rapport (Multi-accueils)	5 000 €	64
	Immeuble de rapport (MDS)	15 000 €	020
	Immeuble de rapport (ECSG)	5 000 €	314
	Immeuble de rapport (Centre de Valorisation)	5 000 €	812
article 2158	Autres installations, matériel et outillage (Déchets)	10 000 €	812
article 2188	Autres immobilisations corporelles (MDS)	5 000 €	020
	Autres immobilisations corporelles (Multi-accueil)	5 000 €	64
	Autres immobilisations corporelles (ECSG)	5 000 €	314
<b>Total autorisation de crédits - Budget général</b>		<b>55 000 €</b>	

### Budget CNI

- Article 21318: Bâtiment : 5 000€
- Article 2135 : Installations générales : 10 000 €
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

### Budget Maison du Fromage

- Article 2132 : Immeuble de rapport : 17 000 €
- Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage : 7 000 €

- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

**Budget Fromagerie de la Vallée**

- Article 2135 : Installations générales : 5 000 €

**Budget Chaufferie :**

- Article 2181 – Installations générales : 500 €

**Budget Assainissement :**

- Article 21562 – Service d’assainissement : 5 000 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l’unanimité

DECIDE :

- **D’AUTORISER** le paiement des dépenses d’investissement dans la limite maximale du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **D’AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus.
- **DE S’ENGAGER** à reprendre les crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la collectivité.
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 6 – ECONOMIE**

### **6.1. Règlement d’attribution des aides OCM**

*Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président*

Lors de la réunion du comité de pilotage du 25 novembre 2019, une modification du mode de calcul du financeur Région Grand Est a été présentée :

Le taux initial global de subvention accordée n’est plus de 20% du montant HT de l’investissement éligible. La part FISAC et la part CCVM sont maintenues à 6,67% du montant HT de l’investissement.

Le taux d’intervention de la Région Grand Est est, quant à lui, plafonné à 20% du montant éligible régional (hors matériel et outils de production).

Toutefois, la Région Grand Est ne pourra pas aller au-delà de ce que le FISAC prévoit de verser par COPIL et non par dossier, soit sur la base totale des subventions FISAC attribuées lors d’un même COPIL.

Le calcul de la part Région se résume ainsi :

(Aide totale attribuée par le FISAC pour le COPIL / Base éligible Région Grand Est des dossiers du COPIL) x 100 = Taux Région applicable pour chaque dossier sur la base éligible Région Grand Est

Il convient d'acter ces modifications dans le règlement d'attribution des subventions afférentes à l'Opération de Modernisation du Commerce sur le territoire de la Vallée de Munster.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE MODIFIER** le règlement d'attribution des subventions OCM.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## 6.2. **POCE – validation des orientations**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

La Région Grand Est a adopté son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui constitue une stratégie pour relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur la Région Grand Est et ses territoires.

Pour permettre la mise en application de ce schéma sur les territoires, la Région a créé un outil de contractualisation : le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE). Sa mise en place se fait sur demande des territoires et il doit répondre à un canevas-type proposé par la Région.

Cette convention a pour objet de présenter les actions structurantes en termes de développement économique, de rayonnement international et d'innovation pour l'avenir du territoire. La durée de la convention court jusqu'au 31 décembre 2021. Le POCE n'a pas vocation à assurer systématiquement un co-financement régional mais il permet de mettre en avant les grands axes et projet de développement économique du territoire sur lesquels la Région pourra apporter son accompagnement technique et financier.

Par délibération du 6 février 2019, la CCVM a souhaité à la fois réaliser un POCE et s'inscrire dans un autre dispositif régional, la stratégie de redynamisation des « Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR) ». Pour ce faire, elle a également retenu le bureau d'études Lestoux et Associés pour l'aider à dresser les diagnostics nécessaires et définir les axes et orientations de cadrage du POCE et du BSMR. Un Comité de Pilotage (COPIL) a été mis en place dès le début de l'été pour assurer le suivi de l'étude.

Le travail de diagnostic, les COPILs et la concertation en petits ateliers conduisent à la présentation d'un premier volet de la commande, à savoir le POCE pour le territoire de la Vallée de Munster. Ce document dresse ainsi le bilan de la structure économique de la vallée, examine l'offre d'accueil des entreprises et leur besoin en accompagnement, analyse les facteurs

d'attractivité, apporte le regard des acteurs économiques locaux et conclut sur le bilan et les objectifs du POCE.

De leur côté, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, territoires voisins de la CCVM, avancent sur une démarche similaire pour signer un POCE. La Région Grand Est préconisant un POCE regroupant les trois intercommunalités tout en respectant les pas de temps et les spécificités territoriales de chacun, il est proposé au Conseil communautaire de se positionner sur les orientations du POCE présenté par le cabinet Lestoux et Associés constituant une première phase du POCE des trois communautés de communes.

Ces explications apportées,

*VU les délibérations du Conseil communautaire du 6 février 2019 et du 22 mai 2019 relatives à la décision d'élaborer un POCE et de définir une stratégie BSMR et de retenir le bureau d'études Lestoux et associés pour apporter son assistance,*  
*VU la maquette de POCE jointe en annexe,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** les orientations du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention-cadre de partenariat avec la Région Grand Est, y compris dans le cas d'un POCE porté par les trois intercommunalités en s'associant avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **POINT 7 - TOURIMSE**

7.1. **Maison du Fromage : modification jour de fermeture et tarifs**  
*Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président*

*Point retiré de l'ordre du jour.*

## **POINT 8 – AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT LOCAL**

8.1. **Contrat de ruralité : autorisation de signer un avenant**  
*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

En 2017, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'est engagée en partenariat avec l'État et un ensemble de signataires sur le nouveau dispositif « Contrat de Ruralité » créé par l'État. Le Conseil communautaire a approuvé la maquette du Contrat de Ruralité et son programme d'actions 2017-2020 le 17 mai 2017. Tous les partenaires ont co-signé ce document le 21 juin 2017.

Cette démarche « Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster » se poursuit et le Comité de pilotage (COPIL) s'est réuni cette année encore le 12 novembre 2019 pour examiner l'éligibilité des projets et valider le programme d'actions 2020.

Parmi ces projets présentés pour 2020, celui porté par la commune de Metzeral relève bien de l'une des thématiques du Contrat de Ruralité mais il n'avait pas été inscrit initialement dans le programme pluriannuel. Il est donc proposé au Conseil communautaire de signer un avenant pour insérer cette nouvelle action.

Ces explications apportées,

*VU la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mai 2017 relative à l'approbation et à l'autorisation de signature du Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster,*  
*VU le projet d'avenant n° 2 joint à la présente délibération,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n° 2 au Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n° 2 au Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster.

## **POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL**

### **9.1. Point sur le chantier – attribution des marchés restants**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Les travaux de restructuration, extension et mise en conformité du Centre Nautique Intercommunal « la Piscine » ont débuté le 2 septembre 2019. Durant la fermeture annuelle, il a été procédé notamment à une amélioration de l'éclairage intérieur (mise en place d'ampoules LED) et à la création de douches supplémentaires. La dalle en béton de l'espace Remise en Forme a été coulée et la charpente restaurée. La mise en place du nouveau mur rideau et des verrières est actuellement en cours afin de clore ce nouvel espace dans les semaines qui viennent. Du côté de l'extension de l'espace Bien-Etre, les fondations sont en cours de réalisation et la construction devrait commencer en début d'année prochaine.

Il reste toutefois deux lots non attribués à ce jour : il s'agit du lot 4 « Structure métallique » et du lot 12 « Chapes en ciment ». Du fait de recommandations du contrôle technique entraînant

un surcoût et une difficulté de mise en œuvre sur le lot n°4, les techniques de construction de la coursive ont évolué. Celles-ci prévoient une mise en œuvre plus importante de fondation et de maçonnerie qu'à l'origine. Dans la mesure où le lot Gros œuvre a déjà été attribué et qu'il est difficilement possible de disposer d'une autre entreprise de gros œuvre sur le même chantier dont l'ampleur est réduite, il est proposé de conclure un avenant de travaux supplémentaires avec l'entreprise BTP Wery pour un montant de 27.948,77 € HT sur un marché attribué de 310.266 € HT.

Le cahier des charges du lot N°4 a été modifié compte tenu des nouvelles techniques de construction retenues et la consultation relancée en date du 20 novembre 2019 pour une remise des offres le 4 décembre 2019. Ce lot a été scindé en deux sous-lots « Structure métallique » et « Structure bois ». Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de MUNCH METAL INDUSTRY pour un montant de 42.949,07 € HT pour le sous-lot 04.1 – Structure métallique et l'offre de BOIS & TECHNIQUES pour un montant de 15.280,57 € HT pour le sous-lot 04.2 – Structure bois.

Le lot N°12 a été remis en consultation en date du 2 décembre 2019 pour une remise des offres le 17 décembre 2019. L'analyse des offres n'étant pas finalisée, il est proposé d'autoriser le Président à attribuer le marché de travaux pour ce lot dans la limite de 25.000 € HT

Vu les articles R2194-2 à R2194-4 du code de la commande publique qui traite des travaux supplémentaires devenus nécessaires

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant de marché de travaux supplémentaires avec BTP Wery pour un montant de 27.948,77 € HT.
- **D'ATTRIBUER** le lot N°04.1 – Structure métallique à MUNCH METAL INDUSTRY pour un montant de 42.949,07 € HT.
- **D'ATTRIBUER** le lot N°04.2 – Structure bois à BOIS & TECHNIQUES pour un montant de 15.280,57 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président à attribuer le lot N°12 Chape pour un montant maximum de 25.000 € HT.

## 9.2. Recours à du personnel contractuel pour remplacements

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant du mois de décembre 2019 et de janvier à mars 2020.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
--------------	----------------------	-------	-------------------------

Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	30H	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	23H	IB 350 / IM 327 (échelon 2)
Adjoint technique territorial	Remplacement d'agents en congés	18H	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Adjoint technique territorial	Augmentation temporaire d'activité (Jan à Mars)	75H	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

## **POINT 10 – CULTURE / JEUNESSE**

### **10.1. Tarifs des animations Noël 2019 et Hiver 2020 – Espace Jeunes et sorties ski**

*Point présenté par Monique MARTIN, Vice-présidente*

Comme l'an passé, il est proposé des journées d'animation à l'Espace Jeunes durant les vacances de Noël.

TARIF 2019	TM*	T1*	T2*
<b>EJ N1</b> Dans l'ambiance de Noël et spectacle conte et légende	TA TB	Gratuit	Gratuit
<b>EJ N2</b> Remise en forme et sortie piscine	TA TB	2 € 2.50€	2.50€ 3.00 €
<b>EJ N3</b> Grands jeux et tournois des geeks	TA TB	Gratuit	Gratuit

\*TM : tarification modulée sur le quotient familial (TA : QF ≤ 1200 / TB : QF > 1200)

\*T1 : tarif CCVM / \*T2 : tarif hors CCVM.

Pour les vacances de février 2020, les animations culturelles seront désormais proposées dans le cadre de la Médiathèque. Il est proposé de maintenir des animations à la journée pour les 7-10 ans, notamment en appui sur les associations sportives de la Vallée.

ANIMATIONS JEUNES	TM*	Tarifs 2020	
		T1	T2
<b>BAJ F1</b> Snow-board (sans location)	TA	47 €	56 €
	TB	56 €	68 €
<b>BAJ F1</b> Snow-board (avec location)	TA	62 €	74 €

	TB	74 €	90 €
<b>BAJ F2</b> Sports divers, d'hivers	TA	35 €	42 €
	TB	42 €	50 €
<b>BAJ F3</b> 4 jours de sports de glisse (sans location)	TA	60 €	72 €
	TB	72 €	86 €
<b>BAJ F3</b> 4 jours de sports de glisse (avec location)	TA	75 €	90 €
	TB	90 €	108 €

En cas de météo défavorable ce stage pourra être remplacé par :

<b>BAJ F3</b> 4 jours de folies !!	TA	45 €	54 €
	TB	54 €	65 €

En ce qui concerne l'Espace Jeunes, les tarifs en vigueur depuis l'été 2019 sont appliqués aux différentes animations, à l'exception des stages suivants :

ESPACE JEUNES	TM*	Tarifs 2020	
		T1	T2
<b>EJ F3</b> Tout schuss !! Au Schnepfenried (sans location)	TA	47 €	56 €
	TB	56 €	68 €
<b>EJ F3</b> Tout schuss !! Au Schnepfenried (avec location)	TA	62 €	74 €
	TB	74 €	90 €
<b>EJ F4</b> Une semaine dans l'ambiance des sports d'hiver (sans location)	TA	90 €	108 €
	TB	108 €	130 €
<b>EJ F4</b> Une semaine dans l'ambiance des sports d'hiver (avec location)	TA	105 €	126 €
	TB	126 €	151 €

\*TM : tarification modulée sur le quotient familial (TA : QF ≤ 1200 / TB : QF > 1200)

\*T1 : tarif CCVM / \*T2 : tarif hors CCVM

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACTER** les tarifs ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

### **10.2. Convention pour le bâtiment de la Médiathèque avec la Ville**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

*Point retiré de l'ordre du jour.*

### **10.3. Aide au fonctionnement « DGD Extension des horaires » de la DRAC pour l'élargissement des plages d'ouverture au public de la médiathèque**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

*Point retiré de l'ordre du jour.*



#### **10.4. Aide de la DRAC pour l'acquisition d'ouvrages de la médiathèque**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

*Point retiré de l'ordre du jour.*

#### **10.5. Création poste permanent responsable médiathèque**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL*

La responsable de médiathèque, actuellement en poste à la Ville de Munster, a demandé une disponibilité pour rapprochement familial à la date du 16/12/2019. Pour pallier l'absence de personnel il est nécessaire de créer au tableau des effectifs un poste permanent de responsable de médiathèque avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;*

*Vu le budget de la collectivité territoriale ;*

*Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;*

*Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;*

Considérant que la création d'un poste permanent de responsable de médiathèque relevant du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire par la vacance d'emploi.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CREER**, à compte du 01/01/2020 un poste permanent de responsable de médiathèque relevant du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Gestion de la médiathèque ;
- Traitement, valorisation du fonds documentaire ;
- Accueil / gestion des ressources.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce poste pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, compte tenu du fait :

- qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Dans cette situation, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par référence à un échelon du grade précité. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire instauré auprès de la CCVM.

- **DE PROCEDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **10.6. Tarifs Animations 2020 médiathèque**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

La CCVM reprenant la gestion de la Médiathèque de la Vallée de Munster au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient d'acter les tarifs des animations qui y seront proposées à destination des enfants et familles comme suit :

- Jeux de mains 2 €
- Atelier Parents/Enfants 2 €
- Petit artiste 5 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACTER** les tarifs animations de la médiathèque tels que décrits ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 11 – SERVICES A LA PERSONNE**

### **11.1. Transport vers les équipements structurants de la vallée pour les scolaires – autorisation pour l'attribution du marché**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Une consultation a été lancée pour trouver un nouvel attributaire pour le marché de transport des scolaires vers le Centre Nautique et la Médiathèque et de transport des skieurs vers la station du Schnepfenried le 27 novembre 2019. Le retour des offres a eu lieu le 16 décembre 2019 en vue d'une mise en service pour le 1er janvier 2020 pour le transport piscine et à l'occasion des vacances scolaires de février 2020 pour la navette ski.

Le marché Transport vers les équipements structurants s'achèvera le 31 décembre 2024. Le montant annuel prévisionnel de cette prestation est de 22.500 € HT, soit un montant de marché estimé de 112.500 € HT.

Le marché Navette ski est un marché d'un an avec possibilité de reconduction annuelle dans la limite de 4 reconductions. Le service fonctionne selon l'enneigement, de manière prévisionnelle, on estime le budget à 7.500 € HT / an au regard des frais engagés les années précédentes. Les frais de la navette ski font l'objet d'une refacturation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Stations de Montagne.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer le marché de transport vers les équipements structurants pour la période 1/01/2020 au 31/12/2024 sous réserve que le montant global du marché soit inférieur à 112.500 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer le marché de transport pour la navette ski sous réserve que le montant annuel soit inférieur à 7.500 € HT.
- **DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget 2020.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

## **POINT 12 – DIVERS**

### **12.1. Avenant au marché de nettoyage des locaux intercommunaux**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

L'entretien des bâtiments de la CCVM est actuellement confié à une entreprise extérieure dont le marché arrive à échéance au 31 décembre 2019. Il est envisagé de mettre en place une nouvelle organisation permettant à du personnel intercommunal de changer d'affectation. La reprise en interne de ces missions de nettoyage étant plus compliquée à organiser que prévu compte-tenu des horaires d'ouverture et des contraintes propres aux différents établissements, il convient de prolonger ce contrat jusqu'au 31 mars 2020.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir pour prolonger la durée du marché au 31.03.2020.

### **12.2. Services généraux – Mise à jour du plan des effectifs – suppression de postes permanents vacants**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Une mise à jour du plan des effectifs de la CCVM est nécessaire afin de supprimer certains postes permanents restant vacants à ce jour.

Ces explications apportées,

*Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 ;  
Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;  
Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 décembre 2019 ;  
Considérant que les postes référencés ci-dessous sont vacants et qu'il convient de procéder à leur suppression au sein du tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs de la collectivité territoriale les postes permanents suivants à compter du 19 décembre 2019 :

<b>Postes supprimés</b>	<b>TC/TNC</b>	<b>N° enregistrement Comité Technique</b>
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	T2019.25
Opérateur des APS qualifié	TC	T2019.26

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

#### **Réunions du 1<sup>er</sup> trimestre :**

Bureau : Mercredi 29 janvier 2020

Conseil Communautaire : mercredi 12 février 2020 – Orientations budgétaires 2020

Bureau : **Mardi** 03 mars 2020 – Présentation budgets CCVM 2020

Conseil Communautaire : mercredi 11 mars 2020 – Vote budgets CCVM 2020

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 février 2020, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 20.